



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



14806/07 (Presse 256)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2829ème session du Conseil

### Éducation, jeunesse et culture

Bruxelles, les 15-16 novembre 2007

Président **Mme Maria de Lurdes RODRIGUES**, Ministre de l'éducation,  
**M. José MARIANO GAGO**, Ministre des sciences, des technologies et de l'enseignement supérieur,  
**Mme Isabel PIRES DE LIMA**, Ministre de la culture et  
**M. Pedro SILVA PEREIRA**, Ministre chargé de la présidence du Conseil du Portugal

# P R E S S E

## Principaux résultats du Conseil

*Le Conseil a adopté une directive modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des **marchés publics**.*

*Le Conseil a dégagé un accord politique sur un projet de recommandation qui établira le cadre européen des **certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie**.*

*Le Conseil a dégagé une orientation générale concernant un projet de décision visant à prolonger la portée du programme **Erasmus Mundus** en cours jusqu'à la fin de l'actuel cadre financier (2013).*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
 <b>POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT</b>	
EDUCATION .....	7
Certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie .....	7
L'amélioration de la qualité de la formation des enseignants - <i>Conclusions du Conseil</i> .....	8
L'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne - <i>Résolution du Conseil</i> .....	9
Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux - <i>Résolution du Conseil</i> .....	10
Vers une Europe plus multilingue.....	11
Erasmus Mundus.....	12
Modernisation des universités.....	13
Mobilité des étudiants: élargir la dimension sociale d'Erasmus .....	14
CULTURE .....	15
Première réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie.....	15
Agenda européen de la culture - <i>Résolution du Conseil</i> .....	16
Capitales européennes de la culture 2011 .....	17
JEUNESSE.....	18
Activités de volontariat des jeunes - <i>Résolution du Conseil</i> * .....	18
Approche transversale de la politique de la jeunesse - <i>Conclusions du Conseil</i> .....	19
Pacte européen pour la jeunesse.....	20
DIVERS .....	21

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS***MARCHÉ INTÉRIEUR*

- Produits chimiques - Règlement REACH - Élargissement..... 23
- Procédures de recours en matière de passation des marchés publics\* ..... 23

*PÊCHE*

- Accord avec Madagascar ..... 23

## PARTICIPANTS

Les gouvernements des États membres et la Commission européenne étaient représentés comme suit:

### Belgique:

M. Frank VANDENBROUCKE

Ministre vice-président du gouvernement flamand et ministre flamand de l'emploi, de l'enseignement et de la formation

### Bulgarie:

M. Stefan Lambov DANAĪLOV

Ministre de la culture

### République tchèque:

M. Václav JEHLIČKA

M. Jan KOCOUREK

Ministre de la culture

Vice-ministre des transports, chargé des transports ferroviaires et des transports par voie navigable

### Danemark:

M. Jens KISLING

Représentant permanent adjoint

### Allemagne:

M. Thomas RACHEL

Secrétaire d'État parlementaire auprès du ministre fédéral de l'éducation et de la recherche

M. Thomas GOPPEL

Ministre des sciences, de la recherche et des arts de l'État libre de Bavière

### Estonie:

M. Tõnis LUKAS

Mme Laine JÄNES

Ministre de l'éducation et des sciences

Ministre de la culture

### Irlande:

Mme Mary HANAFIN

M. Seán HAUGHEY

Ministre de l'éducation et des sciences

Ministre adjoint au ministère de l'éducation et des sciences et au ministère de l'entreprise, du commerce et de l'emploi, chargé de l'éducation et la formation tout au long de la vie, du travail des jeunes et des transports scolaires

### Grèce:

M. Evripidis STYLIANIDIS

M. Mihail-Georgios LIAPIS

Ministre de l'éducation nationale et des cultes

Ministre de la culture

### Espagne:

M. César Antonio MOLINA SÁNCHEZ

Mme Mercedes CABRERA CALVO-SOTELO

Mme Aurora DOMÍNGUEZ GONZÁLEZ

Mme María José SALGUEIRO CORTIÑAS

M. Juan José MATEOS OTERO

Mme Miren AZKARATE

Ministre de la culture

Ministre de l'éducation et des sciences

Sous-secrétaire d'État au travail et aux affaires sociales  
Ministre de la culture de la Communauté autonome de Castille-et-León

Ministre de la culture de la Communauté autonome de Castille-et-León

Ministre de la culture de la Communauté autonome du Pays-Basque

### France:

Mme Christine ALBANEL

Ministre de la culture et des communications

### Italie:

M. Nando DALLA CHIESA

Secrétaire d'État à l'université et à la recherche

### Chypre:

M. Akis CLEANTHOUS

Ministre de l'enseignement et de la culture

### Lettonie:

Mme Baiba RIVŽA

M. Ainars BAŠTIKS

Ministre de l'éducation et des sciences

Ministre de l'enfance et de la famille

### Lituanie:

Mme Roma ŽAKAITIENĖ

M. Jonas JUČAS

Ministre de l'éducation et des sciences

Ministre de la culture

Mme Violeta MURAUŠKAITE	Sous-secrétaire d'État au ministère de la sécurité sociale et du travail
<b><u>Luxembourg:</u></b>	
Mme Mady DELVAUX-STEHRÉS	Ministre de l'éducation nationale et de la formation professionnelle
Mme Marie-Josée JACOBS	Ministre de la famille et de l'intégration, ministre de l'égalité des chances
<b><u>Hongrie:</u></b>	
Mme Agnes VARGHA	Représentant permanent adjoint
<b><u>Malte:</u></b>	
M. Francis ZAMMIT DIMECH	Ministre du tourisme et de la culture
<b><u>Pays-Bas:</u></b>	
M. Peter W. KOK	Représentant permanent adjoint
<b><u>Autriche:</u></b>	
Mme Claudia SCHMIED	Ministre fédéral de l'éducation, des arts et de la culture
M. Johannes HAHN	Ministre fédéral des sciences et de la recherche
<b><u>Pologne:</u></b>	
M. Andrzej WASKO	Secrétaire d'État au ministère des sciences et de l'enseignement supérieur
M. Tomasz MERTA	Sous-secrétaire d'État au ministère de la culture et du patrimoine national
<b><u>Portugal:</u></b>	
M. Pedro SILVA PEREIRA	Ministre chargé de la présidence du Conseil
Mme Maria de Lurdes RODRIGUES	Ministre de l'éducation
Mme Isabel PIRES DE LIMA	Ministre de la culture
M. José MARIANO GAGO	Ministre des sciences, des technologies et de l'enseignement supérieur
<b><u>Roumanie:</u></b>	
M. Anton ANTON	Secrétaire d'État au ministère de l'éducation, de la recherche et de la jeunesse
M. Andras DEMETER	Secrétaire d'État au ministère de la culture et des cultes
<b><u>Slovénie:</u></b>	
M. Milan ZVER	Ministre de l'éducation et des sports
M. Vasko SIMONITI	Ministre de la culture
Mme Mojca KUCLER DOLINAR	Ministre de l'enseignement supérieur, des sciences et de la technologie
<b><u>Slovaquie:</u></b>	
M. Ján MIKOLAJ	Vice-président du gouvernement et ministre de l'éducation
M. Ivan SEČÍK	Secrétaire d'État au ministère de la culture
<b><u>Finlande:</u></b>	
Mme Sari SARKOMAA	Ministre de l'éducation
M. Stefan WALLIN	Ministre de la culture et des sports
<b><u>Suède:</u></b>	
M. Lars LEIJONBORG	Ministre de l'éducation
Mme Lena ADELSON LILJEROTH	Ministre de la culture
M. Christer HALLERBY	Secrétaire d'État auprès du ministre de l'intégration et de l'égalité des chances
<b><u>Royaume-Uni:</u></b>	
Lord TRIESMAN	Secrétaire d'État à la propriété intellectuelle et à la qualité
<hr/>	
<b><u>Commission:</u></b>	
M. Ján FIGEL	Membre
M. Leonard ORBAN	Membre

**POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT****EDUCATION****Certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie**

Le Conseil a dégagé un accord politique sur un projet de recommandation qui établira le cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie (14115/07).

Le projet vise à fournir un langage commun pour décrire les qualifications, permettant ainsi d'accroître la transparence, d'améliorer la comparabilité des qualifications obtenues dans le cadre des divers systèmes d'enseignement et de formation de l'UE et de faciliter leur reconnaissance mutuelle.

En novembre 2006, en attendant l'avis du Parlement européen, le Conseil avait déjà dégagé une orientation générale<sup>1</sup> sur la proposition de la Commission.

Conformément aux dispositions du traité et à la déclaration commune sur les modalités pratiques de la procédure de codécision<sup>2</sup>, une série de réunions informelles ont eu lieu entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission en vue de parvenir à un accord sur ce dossier en première lecture.

Un ensemble d'amendements de compromis ayant fait l'objet d'un accord entre les trois institutions a été dûment approuvé par le Parlement européen lors de sa session plénière d'octobre 2007<sup>3</sup>. Le Conseil a aujourd'hui confirmé son accord sur les amendements adoptés par le Parlement européen en première lecture.

L'adoption formelle de l'acte aura lieu une fois que le texte aura été mis au point dans toutes les langues officielles.

Base juridique proposée: articles 149, paragraphe 4, et 150, paragraphe 4, du traité – majorité qualifiée requise pour une décision du Conseil et procédure de codécision avec le Parlement européen applicable.

---

<sup>1</sup> 14478/06 + 14965/07.

<sup>2</sup> JO C 148 du 28.5.1999, p.1.

<sup>3</sup> 14200/07.

**L'amélioration de la qualité de la formation des enseignants - *Conclusions du Conseil***

Le Conseil et les représentants des gouvernements des Etats membres, réunis au sein du Conseil, ont adopté les conclusions reprises dans le document [14413/07](#).

**L'éducation et la formation comme moteur essentiel de la stratégie de Lisbonne - *Résolution du Conseil***

Le Conseil a adopté la résolution reprise dans le document [13933/07](#).

**Des compétences nouvelles pour des emplois nouveaux - *Résolution du Conseil***

Le Conseil a adopté la résolution reprise dans le document [14415/07](#).

## Vers une Europe plus multilingue

Suite à la présentation par la Commission de son rapport sur la mise en œuvre du plan d'action "Promouvoir l'apprentissage des langues et la diversité linguistique"<sup>3</sup>, le Conseil a eu l'occasion de procéder à un échange de vues sur l'idée d'une "Europe plus multilingue".

Le débat s'est essentiellement axé sur les thèmes suivants:

- Les défis et les objectifs qui, dans ce domaine, méritent le plus d'attention à moyen terme (trois ou cinq prochaines années);
- Les mesures (réformes dans le domaine de l'éducation, dispositions concernant la formation des enseignants, financement public, campagnes d'information, coopération avec les entreprises, etc.) à envisager pour atteindre ces buts;
- Comment l'Union européenne peut appuyer au mieux les efforts déployés par les États membres pour atteindre ces objectifs.

De nombreuses délégations ont souligné l'importance du multilinguisme pour le développement économique et social et ont évoqué diverses mesures visant à le promouvoir, telles que:

- l'apprentissage dès le plus jeune âge mais aussi tout au long de la vie, intégré dans le cadre de la formation professionnelle, de l'enseignement supérieur ainsi que de la formation des adultes;
- une formation adéquate des enseignants de langues;
- un plus grand recours aux nouvelles technologies dans l'enseignement des langues;
- une augmentation des échanges et la promotion de la mobilité;
- le développement de programmes linguistiques qui favorisent l'intégration des immigrants.

---

<sup>3</sup> 13346/07 + ADD 1.

## Erasmus Mundus

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen en première lecture, le Conseil a dégagé une orientation générale concernant un projet de décision<sup>1</sup> visant à prolonger la portée du programme Erasmus Mundus en cours jusqu'à la fin de l'actuel cadre financier (2013). Le programme Erasmus Mundus est destiné à promouvoir l'enseignement supérieur européen pour le maintenir de pair avec ceux qui se situent au niveau mondial le plus élevé.

Les principales nouveautés du programme à adopter par rapport au programme en vigueur peuvent se résumer comme suit:

- l'inclusion des études de doctorat;
- l'inclusion des partenariats avec des institutions de pays tiers financés par le budget d'autres programmes communautaires du domaine du développement;
- la simplification des procédures administratives.

L'orientation générale dégagée par le Conseil sera la base sur laquelle la présidence slovène pourra s'appuyer pour explorer les possibilités d'un éventuel accord en première lecture avec le Parlement européen.

Base juridique proposée: article 149, paragraphe 4, du traité – majorité qualifiée requise pour une décision du Conseil; procédure de co-décision avec le Parlement européen applicable.

---

<sup>1</sup> Proposition de la Commission: 11708/07.

## **Modernisation des universités**

Le Conseil a procédé à un ample débat sur la modernisation des universités en tant que socle de la compétitivité européenne dans une économie mondiale fondée sur la connaissance.

Les délégations ont décrit succinctement les processus de modernisation en cours dans leurs pays, qui passent, en général, par une plus grande autonomie des universités, avec la plus grande responsabilisation qui en découle, par l'adoption d'une gestion par objectifs et, en conséquence, par le besoin de rendre des comptes.

Elles ont, en outre, reconnu que la qualité de l'enseignement supérieur est un facteur primordial de l'innovation, qui est, à son tour, un des éléments essentiels du maintien du niveau de compétitivité de l'UE dans le contexte mondial.

Les résultats de ce débat seront reflétés dans le projet de résolution sur le même thème, soumis au Conseil dans ses deux configurations concernées (Education et Compétitivité), et qui sera adopté par la réunion qui se tiendra la dernière (Compétitivité).

### **Mobilité des étudiants: élargir la dimension sociale d'Erasmus**

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur la possibilité d'intensifier le soutien social aux étudiants qui proviennent de milieux socio-économiques moins favorisés, afin que l'accès aux actions qui permettent la mobilité soit de fait généralisé à tous les étudiants .

Les délégations ont été invitées à se prononcer sur des mesures financières et autres susceptibles de soutenir les étudiants issus de milieux socio-économiques moins favorisés.

## **CULTURE**

### **Première réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie**

Le Conseil a été informé par la présidence et par la Commission des résultats du 1<sup>er</sup> CPP UE-Russie dans le domaine de la Culture, qui s'est tenu à Lisbonne, le 25 Octobre 2007.

Cette rencontre a permis de confirmer l'engagement de l'UE et de la Fédération russe en ce qui concerne l'application des aspects culturels de la Feuille de route dans l'Espace commun de la recherche et de l'éducation. Le PPC a en outre eu comme résultat l'adoption d'une déclaration commune sur la direction future de la coopération culturelle UE-Russie.

Le Conseil a également eu l'occasion de procéder à un échange de vues sur le futur de la coopération UE-Russie dans le domaine de la culture.

**Agenda européen de la culture - *Résolution du Conseil***

Le Conseil a adopté la résolution reprise dans le document [14485/07](#).

## **Capitales européennes de la culture 2011**

Conformément à la Décision 1622/2006/CE<sup>1</sup>, le Conseil a désigné Turku (Finlande) et Tallinn (Estonie) "Capitales européennes de la culture 2011".

La manifestation "Capitale européenne de la culture" a été lancée par le Conseil en 1985, à l'initiative de Mme Méлина Mercouri, ministre grecque de la culture, afin de contribuer au rapprochement des peuples européens.

La manifestation a démontré une incidence positive en termes de retentissement médiatique, de développement culturel et touristique et de sensibilisation des habitants à l'importance de la désignation de leur ville.

Le soutien apporté par l'UE à cette manifestation pour les années 2007 à 2019 est règlementé par la décision 1622/2006/CE.

---

<sup>1</sup> JO L 304 du 3.11.2006, p.1.

**JEUNESSE**

**Activités de volontariat des jeunes - *Résolution du Conseil* \***

Le Conseil a adopté la résolution reprise dans le document [14425/07](#).

**Approche transversale de la politique de la jeunesse - *Conclusions du Conseil***

Le Conseil a adopté les conclusions reprises dans le document [14426/07](#), contenant une série de messages clés adressés au Conseil européen.

## **Pacte européen pour la jeunesse**

Le Conseil a procédé à un échange de vues dans le but de mieux prendre en compte les questions liées à la jeunesse dans la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

- *Les mesures durables à mettre en place pour permettre l'adoption d'une nouvelle méthode de travail permettant de réaliser les objectifs de la stratégie de Lisbonne dans le domaine de la jeunesse;*
- *Les instruments qui peuvent améliorer la mise en œuvre et le suivi du Pacte européen pour la jeunesse.*

L'adoption du Pacte européen pour la Jeunesse par le Conseil européen de Mars 2005 a marqué une reconnaissance, au plus haut niveau, de l'importance de l'intégration des jeunes dans la société et dans la vie active, et d'un meilleur usage du potentiel qu'ils représentent.

Le Pacte comprend trois volets:

- emploi, intégration et promotion sociale;
- éducation, formation et mobilité;
- conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle et familiale.

Depuis son adoption, le Pacte constitue un outil de prise en compte des problématiques liées à la jeunesse lors des mises en œuvre nationales de la stratégie de Lisbonne.

Cet échange de vues a également été l'occasion de préparer le terrain à la mise au point d'une méthode de travail novatrice qui permettra de réaliser les objectifs de cette stratégie dans le domaine de la jeunesse.

Vu sous cette perspective, le débat a également alimenté le processus d'évaluation (2009) du cadre de coopération entre les Etats membres dans le domaine de la jeunesse.

**DIVERS**

- Proposition de règlement portant création de l'Institut européen de technologie (IET)
  - Information de la présidence sur l'état d'avancement des travaux
  
- Candidatures pour la Capitale européenne de la culture 2012
  - Information des délégations portugaise et slovène
  
- Manifestations organisées pendant la présidence portugaise dans le domaine de l'éducation
  - = Conférence de clôture du 20ème anniversaire du programme Erasmus (Lisbonne, 4 et 5 octobre 2007)
  
  - = Réunion de haut niveau sur la modernisation des universités en Europe (Lisbonne, 6 novembre 2007)
  
  - Information de la présidence
  
- Recueil de bonnes pratiques concernant la modernisation de l'enseignement supérieur
  - Information de la Commission sur l'état d'avancement des travaux
  
- Rapport intermédiaire conjoint 2008 Conseil / Commission sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail "Éducation & Formation 2010"
  - Présentation par la Commission
  
- Manifestations organisées pendant la présidence portugaise dans le domaine de la culture
  - = Conférence "Connaître et préserver: vers une nouvelle dimension de la culture européenne dans le domaine du numérique" (Lisbonne, 7 et 8 septembre 2007)
  
  - = Réunion des points de contact culturels (Lisbonne, 28 septembre 2007)
  
  - = Conférence "Contenus audiovisuels en ligne" (Lisbonne, du 7 au 9 octobre 2007)
  
  - = Conférence "Volet culturel et création - Agenda de Lisbonne" (Lisbonne, 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2007)
  
  - = "Réunion des coordinateurs nationaux de l'Année européenne du dialogue interculturel - 2008" (Lisbonne, 14 novembre 2007)
  
  - Information de la présidence

- Manifestations à venir dans le domaine de la culture
  - = "Patrimoine culturel et société" (Lisbonne, 5 et 6 décembre 2007)
  - = Réunion du "European Board of Archives" (Lisbonne, 7 décembre 2007)
  - Information de la présidence
- Protection du patrimoine culturel subaquatique européen
  - Information de la délégation espagnole
- Déclaration Commission européenne - Gouvernement RP de Chine dans les domaines de la culture et de l'éducation
  - Information de la Commission

## **AUTRES POINTS APPROUVÉS**

### **MARCHÉ INTÉRIEUR**

#### **Produits chimiques - Règlement REACH - Élargissement**

Le Conseil a adopté un règlement portant adaptation du règlement REACH (enregistrement, évaluation et autorisation des substances chimiques, ainsi que restrictions applicables à ces substances) du fait de l'adhésion de la Bulgarie et de la Roumanie (*doc. 13366/07*).

Ce règlement modifie la définition des substances bénéficiant d'un régime transitoire de manière à soumettre les substances fabriquées ou commercialisées en Bulgarie ou en Roumanie avant l'adhésion à l'Union européenne aux mêmes conditions que les substances fabriquées ou commercialisées dans les autres États membres de l'UE.

#### **Procédures de recours en matière de passation des marchés publics\***

Le Conseil a adopté en première lecture, à la suite d'un accord avec le Parlement européen, une directive modifiant les directives 89/665/CEE et 92/13/CEE en ce qui concerne l'amélioration de l'efficacité des procédures de recours en matière de passation des marchés publics (*doc. 3634/07*).

Cette nouvelle directive a pour objectif principal d'apporter aux directives 89/665/CEE et 92/13/CEE les précisions indispensables afin que la Communauté dans son ensemble puisse bénéficier pleinement des effets positifs de la modernisation et de la simplification des règles relatives à la passation des marchés publics auxquelles ont abouti les directives 2004/18/CE et 2004/17/CE.

La directive prévoit notamment des délais suspensifs de type "standstill" minimums, pendant lesquels la conclusion du contrat concerné est suspendue, que celle-ci intervienne ou non au moment de la signature du contrat. Le délai suspensif de type "standstill" devrait donner aux soumissionnaires concernés le temps suffisant pour étudier la décision d'attribution du marché et déterminer s'il est opportun d'engager une procédure de recours.

### **PÊCHE**

#### **Accord avec Madagascar**

Le Conseil a adopté un règlement relatif à la conclusion de l'accord de partenariat dans le secteur de la pêche avec la République de Madagascar et une décision répartissant entre les États membres les possibilités de pêche fixées dans le protocole à l'accord pour la période allant du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2012 (*doc. 13153/07 REV 1 et 13154/07*).

Les possibilités de pêche prévues dans le protocole modifié le 16 mars 2007 ont été fixées en établissant trois catégories: (1) pour la catégorie de pêche "thoniers senneurs congélateurs": 43 navires; (2) pour la catégorie de pêche "palangriers de surface supérieurs à 100 GT": 50 navires et (3) pour la catégorie de pêche "palangriers de surface inférieurs ou égaux à 100 GT": 26 navires.

En outre, cinq navires sont autorisés à pratiquer la pêche expérimentale à la ligne ou à la palangre de fond pour les espèces démersales pendant deux périodes de six mois.

---